

KIT ACTIONS UNE AUTRE COMMUNE EST POSSIBLE



OXFAM

Magasins du monde

www.omdm.be

UNE AUTRE COMMUNE EST POSSIBLE

| | |
|---|----|
| COMPRENDRE ET AGIR DANS MA COMMUNE | 2 |
| 1. Comprendre le fonctionnement d'une commune | 2 |
| A. Ses compétences | 2 |
| A. Ses rôles | 2 |
| B. Son organisation politique | 3 |
| C. Son personnel | 4 |
| D. Ses satellites | 4 |
| E. Son budget | 5 |
| F. Ses marchés publics | 5 |
| 2. Quelques pistes d'actions pour une commune plus juste, solidaire et équitable | 7 |
| i. Soutenir une économie solidaire | 7 |
| ii. Développer une coopération Nord-Sud | 7 |
| iii. Faire le choix pour une consommation responsable | 7 |
| iv. Agir dans le cadre d'un agenda 21 local | 9 |
| 3. Agir dans ma commune - Suivre et s'impliquer dans les politiques de solidarité dans sa commune | 9 |
| A. Interpeller au conseil communal pour faire passer une motion | 9 |
| B. Mettre en place ou participer à une commission solidarité internationale | 10 |
| C. Organiser une consultation populaire | 11 |
| COMMENT S'ORGANISER et COMMENT AGIR ? | 13 |
| Fiche outil : S'organiser collectivement | 13 |
| Fiche outil : Suivre les revendications, les engagements après les élections. | 15 |
| Fiche action 1 : Signer une pétition | 17 |
| Fiche action 2 : Visite de sa commune | 19 |
| Fiche action 3 : Organiser une action de sensibilisation avec l'arbre des possibles | 21 |
| Fiche action 4 : Rêver collectivement notre commune idéale | 23 |
| Fiche action 5 : Organiser une foire des possibles | 25 |
| Fiche action 6 : Organiser un débat tournant | 27 |
| Fiche action 7 : Agir sur les réseaux sociaux | 29 |
| Matériel de campagne « une autre commune est possible | 31 |

COMPRENDRE ET AGIR DANS MA COMMUNE

1. Comprendre le fonctionnement d'une commune

Pour agir et essayer d'ancrer le commerce équitable et local dans les décisions des élus locaux, il faut d'abord comprendre le fonctionnement d'une commune.

A. Ses compétences

La commune peut prendre des décisions dans beaucoup de domaines qui touchent à notre vie quotidienne. Elle est compétente notamment pour :

- La police et la sécurité
- Le tourisme
- Le sport, l'enfance et la culture
- L'état civil, la population, les funérailles et les sépultures
- L'aménagement du territoire
- La mobilité
- Le développement local
- L'énergie
- Le logement
- L'environnement
- L'enseignement

Les services à la population ; la commune dispose de différents leviers d'action dans les services de la population :

- ✓ Elle peut organiser un service communal (école, crèche, maison de repos).
- ✓ Elle peut susciter, encourager des initiatives privées et les soutenir par des subsides.
- ✓ Elle peut informer ses citoyens sur ces différents services ou plus largement sur différentes matières sociales (formation, pension, aides diverses, etc.).

A. Ses rôles

La commune adopte le rôle **d'autorité publique** car elle octroie des autorisations, mène une politique fiscale, adopte des règlements et assure le maintien de l'ordre public.

La commune remplit une mission de **planification** à travers divers outils dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du logement, de la mobilité, de la ruralité, ou encore du développement local.

La commune peut également endosser **le rôle de partenaire**.

Dans ce cadre, la commune peut agir en faveur d'un monde plus juste et solidaire en :

- Échangeant des savoir-faire et des expertises propres à la gestion d'une localité avec des communes du Sud.
- Mettant en place une communication ou un plan d'action sur la consommation responsable vers les services communaux d'une part et vers ses satellites (CPAS, crèche, bibliothèque, écoles, associations présentes sur le territoire de la commune) d'autre part.

Enfin, la commune est aussi une **consommatrice**. C'est une personne morale, avec des ressources humaines, un patrimoine immobilier, des équipements, des vêtements de travail, du matériel de visibilité, une consommation alimentaire et des avoirs divers à gérer.

Dans ce cas, la commune peut agir en faveur d'une production et d'une consommation responsable en

- Remplaçant les distributeurs de boissons classiques dans les écoles et bâtiments communaux par des fontaines d'eau gratuite et/ou par des distributeurs de boissons équitables et locales accessible à toutes et tous.
- Formant ses agents communaux aux enjeux de consommation responsable
- Intégrant des critères de commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics¹ pour les produits alimentaires et les boissons issus de pays du Sud.
- Définissant des critères éthiques à intégrer dans l'orientation de ses placements financiers.
- Favorisant l'alimentation locale et durable basée sur l'agriculture paysanne et l'agroécologie dans tous les marchés pertinents, en particulier dans les cantines scolaires.
- Etc.

B. Son organisation politique²

La commune comporte plusieurs organes politiques : le bourgmestre, le conseil communal et le collège communal.

Le/la bourgmestre est la figure centrale de la commune. Il/elle dispose de pouvoirs de police administrative importants (par exemple, prendre des arrêtés de police lorsqu'une situation urgente exige de rétablir l'ordre rapidement). Il/elle est également chargé.e d'un pouvoir de surveillance dans bon nombre de législations (par exemple, le décret sur le permis d'environnement lui demande d'exercer une certaine surveillance sur les établissements polluants installés sur sa commune). Il/elle préside le conseil communal et le collège communal.

Le conseil communal, c'est le parlement communal : on y vote les règlements, **les résolutions**³, les ordonnances de police pour assurer l'ordre public ou encore le budget et les comptes (éléments financiers essentiels qui permettent aux communes de s'investir dans telles ou telles politiques de proximité).

Le nombre de conseillers et conseillères communaux varie en fonction de la taille des communes (de 7 dans les plus petites communes jusqu'à 55 dans les grandes villes). Ils/elles sont élu.e.s tous les 6 ans par la population. **Les prochaines élections sont le 14 octobre 2018.**

Le collège communal, c'est l'exécutif communal. Il est composé du/de la bourgmestre et des échevin.e.s. Ils/elles se répartissent les compétences de la commune. Parmi celles-ci, nous trouvons par exemple ; l'environnement, le développement durable, l'enseignement, la culture, la solidarité internationale, la coopération Nord-Sud, etc. Certaines communes ont un.e échevin.e du commerce équitable.

¹ Détaillés plus bas dans le document

² Union des Villes et des Communes de Wallonie asbl, La commune : mise en perspective. 2017. Disponible sur : http://www.uvcw.be/no_index/focus/3159.pdf

³ Une résolution est une **proposition retenue** ou une **décision prise par une assemblée**, par exemple par le conseil communal sur un sujet qui lui est soumis.

Quand on évoque l'organisation politique communale, on parle de **démocratie représentative** puisque le conseil communal, élu, représente la Nation au niveau local. Cette démocratie représentative transparait également à travers des commissions communales aux objets les plus divers (commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité, commission consultative de la solidarité internationale, conseil communal des jeunes, etc.), des consultations populaires ou par l'exercice du droit d'interpellation. De cette façon, les citoyen.ne.s prennent part à la vie publique de sa commune.

C. Son personnel

L'administration communale

L'administration communale regroupe des employé.e.s qui sont chargés de la mise en œuvre au jour le jour des tâches qui incombent à la commune. On retrouve notamment :

- **Le/la directeur/trice général communal**

C'est le/la chef.fe du personnel. Il/elle dirige et coordonne les services communaux, assiste aux réunions du Conseil et du Collège, rédige les compte-rendus des séances et prépare les dossiers qui doivent être examinés.

- **Le/la receveur/se communal**

Cette personne s'occupe de l'économat. Il/elle encaisse les recettes de la commune et engage les dépenses prévues par le budget communal.

Certaines communes engagent **un.e éco-conseiller.e** qui assure la promotion et la réalisation de mesures favorisant le respect et la sauvegarde de l'environnement. Il/elle informe, conseille, propose des actions concrètes et soutient des projets. Elle est donc une personne ressource pour toutes initiatives en faveur du développement durable.

D. Ses satellites

En parallèle de cette structure, nous trouvons des satellites de la commune. Ils ne dépendent pas de l'administration mais sont contrôlés en partie par le pouvoir communal.

Ces satellites fonctionnent en autonomie, avec une organisation propre, mais doivent rendre des comptes à la commune. Quant à leurs missions, elles touchent plusieurs secteurs tels que le social, la culture, l'économie, le sport, ...

Quelques exemples :

Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) a pour mission principale l'aide sociale, matérielle, psychologique ou médicale aux individus qui en ont besoin. Ses membres sont désignés par le Conseil Communal. Le président du CPAS siège au conseil et au collège communal pour renforcer les synergies entre la commune et le CPAS.

Le centre culturel est subsidié par la commune et par la Communauté Wallonie-Bruxelles. Il a pour mission la coordination des activités culturelles en général, la promotion et l'organisation de spectacles, les actions sociales au sens large. Les centres culturels ont l'obligation de collaborer et travailler avec les associations voisines.

Les écoles

Les communes sont compétentes en matière d'enseignement. Elles organisent en général un réseau communal d'enseignement fondamental et primaire dont elles constituent le pouvoir organisateur.

Les ASBL communales

L'objectif des asbl communales est de mettre en place une coopération et de soutenir des initiatives locales dans différents domaines. La place de la commune y est variée, mais elle y exerce toujours un pouvoir de contrôle, soit comme membre fondateur, soit en envoyant des représentants. Les principaux secteurs d'activités des asbl communales sont les services aux personnes comme le sport, la culture, le tourisme, la jeunesse, ...

E. Son budget

Le budget communal reprend les recettes et dépenses estimées de la commune sur une année. Les recettes viennent principalement du fond des communes⁴, des taxes et impôts communaux, patrimoine, redevances et subventions. Les dépenses principales sont le personnel, les frais de fonctionnement et les subsides à des tiers. A cela s'ajoute des recettes et dépenses extraordinaires⁵. Au-delà du volet technique, un budget illustre les choix politiques de la majorité par l'importance des moyens attribués à tel investissement ou à telle politique. C'est également un outil de participation dans la mesure où il est discuté et adopté en séance publique du Conseil communal et qu'il est disponible pour tout.e citoyen.ne de la commune.

La marge de manœuvre financière des communes est souvent fort limitée. Beaucoup d'entre elles se trouvent d'ailleurs sous tutelle financière. Leurs investissements sont dès lors extrêmement dépendant des pouvoirs subsidiant comme la Région, même si d'autres méthodes de financement existent (appel à projet d'Enabel par exemple lors de la semaine du commerce équitable).

F. Ses marchés publics

Dans le but de répondre à ses besoins, la commune conclut un marché public, une sorte de contrat administratif, avec des personnes publiques ou privées.

En Belgique, on estime que le poids financier des marchés publics représente environ 14% du PIB. Quand on sait que la législation permet une adaptation des marchés publics aux critères environnementaux et sociaux, on aurait tort de ne pas avoir des revendications allant dans ce sens ! Car l'intégration de critères écologiques dans les marchés n'est pas encore systématique. De plus, elle ne concerne généralement que des marchés à faibles montants. Le développement de marchés publics écologiquement et socialement responsables nécessite donc un soutien politique fort.

⁴ Le Fonds des communes est une masse budgétaire par laquelle les Régions - auparavant l'Etat - contribuent au financement des communes par des transferts généraux. Il représente 23,1% des recettes ordinaires des communes wallonnes (budgets 2017). UVCW, Focus sur les communes, 854 p., 2017.

⁵ Le service extraordinaire comprend l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant. Les dépenses sont principalement des investissements.

Les achats dans une commune sont extrêmement variés : ils vont du papier de l'administration au café du Conseil communal en passant par les matériaux de construction de bâtiments ou les repas de l'école communale. En effet, il y a des marchés publics

- De travaux pour les travaux de bâtiment ou de génie civil ;
- De services pour les prestations de services ;
- De fournitures pour l'achat ou la location de produits ou de matériel (ex : achat de fourniture de bureau) ;
- De consommation alimentaire.

L'entreprise qui passe contrat avec une personne publique (comme la commune ou le CPAS) subit un certain nombre de contraintes. Ainsi l'administration dispose d'un droit de direction et de contrôle de l'exécution du contrat.

Les acteurs sont multiples. Que ce soit l'administration communale, le CPAS, l'école communale ou n'importe quelle organisation dépendante de la commune, tous doivent se conformer à la législation sur les marchés publics.

La commune peut s'engager de manière progressive en faveur d'une consommation durable et sociale via les marchés publics. Elle a même un rôle important à jouer en tant qu'exemple pour les citoyens et comme institution politique de première ligne.

Comment la commune peut-elle s'engager sur ce point?

De nombreux outils pratiques et sources d'informations sont à leur/votre disposition : le guide des achats durables pour l'alimentation et les boissons⁶, le mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable pour les vêtements de travail⁷, le help desk pour les marchés publics responsables mis en place par le Service Public Wallon⁸, etc.

Concrètement, la commune peut agir :

- En organisant une formation pour les acheteurs.
- En consommant des produits qui respectent des critères sociaux et environnementaux (produits issus du commerce équitable).
- En mettant en place une politique systématique de respect des critères sociaux et environnementaux dans tous ses achats et marchés publics.

⁶ Institut fédéral pour le développement durable, Fiche explicative pour les achats durables pour Alimentation et Boissons, 2017,

http://guidedesachatsdurables.be/sites/default/files/content/download/files/20170726_fiche_alimentation_et_restaurant_fr.docx.pdf

⁷ Sur demande auprès d'AchACT ; plateforme de 25 organisations syndicales, de solidarité internationale et de consommateurs.

⁸ Toutes les informations sur le portail : <http://developpementdurable.wallonie.be/theme/achats-publics-responsables>

2. Quelques pistes d'actions pour une commune plus juste, solidaire et équitable

i. Soutenir une économie solidaire

La commune peut encourager le financement alternatif en plaçant son argent (court terme) sur des comptes d'épargne éthique et solidaire qui financent des projets actifs dans l'environnement (énergies renouvelables, alimentation bio, ...), la culture et l'économie sociale plutôt que des projets d'armement ou de nucléaire. Elle peut insérer des clauses sur l'investissement socialement responsable (ISR) dans les cahiers des charges des marchés publics.

Plus d'idées sur ce thème ?

Le Réseau Financement Alternatif : www.rfa.be 02/340.08.60

ii. Développer une coopération Nord-Sud

La commune peut échanger des savoir-faire et des expertises propres à la gestion d'une localité avec des communes du Sud. Elle peut aussi financer des projets de coopération présentés par des associations et éveiller le grand public aux problématiques Nord/Sud à l'occasion de manifestations comme des concerts, des ventes, des pièces de théâtre, ... au profit de projets solidaires.

Plus d'idées sur ce thème ?

Le CNCND – 11.11.11. www.cncd.be - 02/2501230

iii. Faire le choix pour une consommation responsable

La commune peut faire le choix pour une consommation équitable ou éthique. Concrètement, elle peut fournir un distributeur d'aliments et boissons équitables aux acteurs de la commune : école, CPAS, home, centre culturel, etc. On trouve des fournisseurs qui proposent des gaufres, biscuits, chocolats, fruits, yaourts, cacao, thé et cafés produits dans des conditions socialement et écologiquement responsables et achetées à des prix justes.

Les administrations publiques se procurent également des vêtements de travail pour assurer l'identification, la protection et la sécurité de leurs travailleurs. Dès lors, l'administration peut s'engager à tenir compte du respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs qui les ont fabriqués.

Mais comment une commune peut s'engager concrètement pour des marchés publics responsables ? Comment intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges ?

Plusieurs pistes et moyens existent pour y arriver. En voici un aperçu :

Une impulsion politique

- Faire voter une résolution au conseil communal en faveur du commerce équitable, en favorisant la mise en place d'un comité de pilotage pour mettre en œuvre la dynamique « communes du commerce équitable » ;
- S'engager à soutenir les initiatives locales de collectifs, groupes de citoyens ou associations locales qui ont pour mission de soutenir l'agriculture locale et durable (prêts de locaux, accord de subsides, communication, etc.) ;
- Définir des objectifs précis aux collèges échevinaux: intégration systématique de critères environnementaux dans l'attribution des marchés publics, affectation d'un pourcentage du budget communal pour l'achat de produits et services écologiques, éthiques, etc. ;
- S'engager à développer des achats plus respectueux de l'environnement par un acte symbolique : la signature d'une charte, l'adoption d'une démarche structurée de développement durable telle qu'un Agenda 21 local (voir plus bas), etc.

Exemple : la commune de Bastogne s'est engagée depuis 2014 à intégrer des critères sociaux et environnementaux pour la consommation de produits issus du Sud.

Des formations pratiques et axées sur la sensibilisation

- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par les achats : acheteurs et utilisateurs, mandataires politiques, fournisseurs. Les obstacles au développement des achats écologiques sont culturels avant d'être techniques : perception négative sur le prix et la qualité des produits, changement des habitudes de travail...
- Mener un travail continu d'information et de sensibilisation

Exemples de formation : le Centre Permanent pour la Formation au Développement Durable (CePeFEDD) organise des formations aux achats durables pour les fonctionnaires communaux et régionaux.

L'information des fournisseurs

- La commune doit informer les fournisseurs sur les nouvelles exigences introduites dans les appels d'offres de telle sorte qu'ils puissent y adapter leurs offres.

Exemple : dans quelques communes wallonnes, des acheteurs demandent aux fournisseurs de s'adapter à la demande de produits durables (équitable, biologiques, locaux). Ils prennent alors le risque de changer leurs cahiers des charges dans l'espoir de susciter la création de nouvelles offres plus respectueuses de l'environnement et de l'humain.

Le site du Réseau Eco-consommation (www.ecoconso.be) constitue une source d'information de référence. Ce site s'adresse tant aux particuliers qu'aux administrations publiques.

Plus d'idée sur ce thème ?

La campagne Commune du commerce équitable : www.cdce.be ou info@cdce.be

AchACT vous propose:

- un guide pratique pour rédiger vos cahiers de charges
- une formation pour soutenir concrètement votre engagement en ce domaine (contactez-nous : achacteurs@achact.be)

iv. Agir dans le cadre d'un agenda 21 local

Qu'est-ce qu'un agenda 21 ?

L'Agenda 21 local est un plan d'actions qui définit les stratégies pour les pouvoirs locaux. Grâce à ce document, les communes et CPAS peuvent s'engager à long terme dans le développement durable, en concertation avec tous les services de l'administration et les acteurs concernés.

L'Agenda 21 local est un projet impulsé et rédigé par les pouvoirs publics locaux, mais il doit impliquer toutes les forces vives, habitants et entreprises. La participation de la population à l'Agenda 21 local, aussi bien dans sa préparation que dans son suivi et son évaluation, est au cœur de la démarche et constitue le gage de sa réussite.

En favorisant le recours aux ressources locales et la participation des acteurs locaux, un projet de développement durable peut être le moteur d'une nouvelle dynamique territoriale !

Le commerce équitable et/ou la démarche « commune du commerce équitable » ont tout à fait leur place dans un agenda 21. Vous pouvez vous renseigner sur l'agenda 21 de votre commune, ils sont tous publics. Renseignez-vous sur son contenu et sur les liens et actions faites en faveur d'une consommation plus responsable, respectueuse de l'humain et de l'environnement.

En Wallonie et à Bruxelles, certaines communes ont initié une démarche d'Agenda 21 local : Etterbeek, Louvain-La-Neuve, Mons... et bien d'autres.

Plus d'informations pour les communes Wallonnes : <http://www.wal21.eu/WAL21/outils> et pour les communes Bruxelloises : <http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/les-agenda-21-des-communes/quest-ce-quun-agenda-21> .

3. Agir dans ma commune - Suivre et s'impliquer dans les politiques de solidarité dans sa commune

A. Interpeller au conseil communal pour faire passer une motion

Tout.e citoyen.ne de la commune peut interpeller son conseil communal sur tout ce qui relève de l'intérêt communal telle que l'intégration des principes du commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics pour les produits alimentaires et boissons issus de pays du Sud, l'engagement actif dans la campagne « commune du commerce équitable » ou encore la mise en œuvre d'une alimentation locale et durable basée sur l'agriculture paysanne et l'agroécologie dans tous les marchés pertinents, en particulier dans les cantines scolaires.

L'initiative qui émane des citoyen.ne.s doit être formulée un mois avant la tenue du conseil communal et répondre à différentes conditions ;

- L'interpellation doit être introduite par un minimum de citoyen.ne.s ;
 - ✓ En Région bruxelloise, la demande doit être introduite par 20 citoyen.ne.s domicilié.e.s dans la commune et âgé.e.s d'au moins 16 ans.
 - ✓ En Wallonie, la demande doit être introduite par 1 personne domiciliée dans la commune et âgée d'au moins 18 ans.

Comment s'y prendre ?

- 1) Contactez le/la conseiller.e et/ou l'échevin.e en développement durable/environnement/solidarité/ect. - dont la fonction est liée à l'interpellation que vous souhaitez réaliser - quelques mois avant la tenue du conseil communal pour prendre connaissance de l'état du projet sur lequel porte votre interpellation
- 2) Rédigez votre interpellation : elle doit être adressée par courrier recommandé au collège des bourgmestre et échevins. En Wallonie, l'interpellation doit être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes⁹. 3 exemples de motion/résolution sont à votre disposition (une motion concernant les achats publics de produits équitables et le projet « communes du commerce équitable », une concernant les achats publics de vêtements de travail et une dernière concernant la démarche d'accueil d'enseignes de vêtements sur une commune) et téléchargeable sur le site internet de campagne omdm.be/une-autre-commune.
- 3) Prévenez le secrétariat communal de l'organisation de l'intervention au moins 15 jours avant le Conseil communal et de votre présence.
- 4) Lors de l'intervention, le/la citoyen.ne d'une commune Wallonne dispose de deux minutes pour réagir à la réponse donnée par le collège. En Région Bruxelloise, il n'y a pas de spécificité à ce niveau.

Comment communiquer sur votre interpellation ?

- Si vous êtes bénévole Oxfam, parlez-en à votre équipe, aux organisateurs de petits déjeuners sur votre commune ou encore aux JM (Jeunes Magasins) de la commune.
- Diffusez une invitation aux citoyen.ne.s de la commune via les réseaux sociaux, par mail ou un flyer dans les lieux phares de la commune. Sur facebook, par exemple, bien souvent il existe une page propre à la commune.
- Vous pouvez aussi contacter la presse régionale et/ou communal quelques jours avant votre intervention.

Attention : les communes fixent elles-mêmes les règlements en matières d'interpellation communale. Pensez donc à vous renseigner auprès de votre administration communale.

B. Mettre en place ou participer à une commission solidarité internationale

Mettre en place une commission permet d'avoir un espace de débat et de travail au sein de la commune et de réunir régulièrement les acteurs concernés par la Solidarité internationale. C'est dans cette thématique que se retrouveront les projets et discussions liés au commerce équitable. Au-delà

⁹ <https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=7522> (article L2212-14)

du commerce équitable, cette commission traite de divers sujets comme la question des réfugiés, les projets dans le Sud, etc.

Pas de commission Solidarité internationale dans votre commune ? Voici comment en créer une :

1. Prendre contact avec le/la conseiller.e ou le service ou encore l'échevin.e du développement durable, de la solidarité internationale voire du commerce équitable. Et convaincre cette personne de créer une commission Solidarité internationale. Ensuite, cette personne se chargera des démarches à faire dans la commune pour la création de ladite commission.
2. S'assurer que tous les acteurs locaux ayant un lien de près ou de loin avec la solidarité internationale soient invités par la commune (ex : Oxfam Magasins du Monde, CNCD 11.11.11, associations locales actives sur les questions de solidarité, sur la thématique Nord-Sud, Croix-Rouge, les enseignant.e.s, ADL, centre culturel, coordination de l'Agenda 21, etc.)
3. Etablir avec la personne qui coordonne la commission une fréquence pour les réunions en fonction des sujets et projets à traiter.

Que faire avant une commission de solidarité internationale ?

1. Se réunir avec l'équipe de bénévoles afin de se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre en termes de solidarité internationale. Vous pouvez décider de vous focaliser sur le commerce équitable. Par exemple : les objectifs de du projet « commune du commerce équitable », des objectifs liés aux revendications proposées par Oxfam-Magasins du monde, etc.
2. Préparer concrètement les objectifs : présentation des objectifs et des outils existants permettant de les atteindre. N'hésitez pas à demander l'appui du coordinateur/trice de votre région ou à la coordination CDCE : info@cdce.be

Après chaque réunion, un compte rendu est rédigé. Vous pouvez en extraire les informations importantes et les partager avec l'équipe et sympathisants (client, organisateur de PDJ, JM Oxfam, etc.) de votre commune.

C. Organiser une consultation populaire

Une consultation populaire est un mécanisme de démocratie participative légalement prévu par « le code de démocratie locale »¹⁰. Selon ce processus, une commune pose à ses habitants une question à laquelle ils sont appelés à répondre par oui ou par non.

Qui peut y participer et sous quelles conditions ?

Toutes personnes âgées d'au moins 16 ans et vivant dans la commune ou la province concernée peut prendre part à la consultation populaire.

Plus d'infos : <http://www.vocabulairepolitique.be/consultation-populaire/>

Préparer l'organisation d'une consultation populaire

Deux possibilités ;

¹⁰ Centre de recherche et d'information socio-politiques, site internet : <http://www.vocabulairepolitique.be/consultation-populaire/>, 2018.

- 2) L'initiative vient des citoyen.ne.s de la commune : si 10% d'entre eux signent un formulaire pour demander une consultation populaire, la commune doit l'organiser. Il faut donc récolter des signatures.
- 3) L'initiative vient de la commune : elle organise la consultation sans que 10% de la population n'ait à lui demander.

Ensuite, les habitant.e.s de la commune en âge de voter sont invité.e.s à participer à la consultation populaire. Il faut également que 10% de la population aille voter pour que la consultation soit prise en compte. Toutefois, les autorités locales peuvent choisir ou non de prendre en compte l'avis de la population. Dans tous les cas, la population a pu se faire entendre.

Exemple : A Louvain-la-Neuve en juin 2017, les citoyen.ne.s se sont mobilisé.e.s contre l'extension de l'esplanade. Une mobilisation qui a remporté un grand succès puisque le projet d'extension a été bloqué.

COMMENT S'ORGANISER et COMMENT AGIR ?

FICHE OUTIL : S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

Revendiquer nos messages de campagne 'une autre commune est possible' s'organise collectivement.

INVITER D'AUTRES CITOYENS ET ASSOCIATIONS POUR SE METTRE EN ACTION AUTOUR DE LA CAMPAGNE ?

Afin que la démarche prenne de l'ampleur et soit réellement un projet sur le territoire communal, vous pouvez vous associer avec d'autres citoyen.ne.s, collectifs et associations locales.

Comment ?

1. En en parlant aux voisins, voisines, parents d'élèves, amis, bénévoles, etc. ainsi que les associations actives dans votre commune quels que soient leurs domaines ; associations culturelles, environnementales, éducatives, organisations de jeunesse, de groupements de femmes, maison de jeunes, les commerçants, les établissements horeca, etc.

La vie associative locale est un formidable réservoir de forces vives locales ! Ces associations et leurs membres sont un réseau de personnes engagées dans une diversité de domaines, ayant acquis une grande connaissance du contexte local.

Liste non exhaustive d'associations avec ancrage local :

- CNCD 11.11.11
 - Amnesty
 - Vie Féminine
 - Le Gracq
 - Groupe autour d'initiative de transition au niveau local
 - Groupe de monnaie locale
 - Ligue des familles
 - FPS (Femmes Prévoyants Socialistes)
 - Les syndicats
 - PAC (présence et action culturelle)
 - Cinéma « engagés », bibliothèques, centre culturel, maison de jeunes
 - Les maisons de la laïcité
 - Etc.
2. En les invitant à une première rencontre pour présenter votre idée/projet pour faire de votre commune 'une autre commune'. Faites de ce moment un moment attractif et convivial (pourquoi pas un apéro équitable), avec des objectifs précis où chacun.e trouvera sa place.
 3. En planifiant une seconde réunion pour construire une/des action.s avec les personnes motivées par le projet.

Conseil : Se doter d'une structure souple et efficace.

Pour que le groupe fonctionne bien et soit efficace (et que chacun puisse s'y retrouver), il faut un groupe au minimum structuré. En fonction de l'action choisie, distribuez les tâches et rôles de chacun.e (animation, secrétariat, gestion du projet, guide, responsable matériel, responsable communication, ...).

La préparation et l'organisation de l'action peut se faire en 2-3 réunions maximum.

ETABLIR DES OBJECTIFS ET ÊTRE EN ACCORD AVEC LES MESSAGES

Pour avancer dans la dynamique, le groupe doit se fixer des objectifs : par où commencer ? qu'est-ce qu'on souhaite atteindre en premier ? ensuite ? avec qui ? etc.

Il est aussi important que le groupe soit en accord avec les messages que vous voulez faire passer : la ou les revendications choisies. Cela permettra aux membres du groupe de parler plus aisément de votre action aux participants.

COMMUNIQUER AUTOUR DE SON ACTION

Informez la presse locale par un communiqué de presse

Servez-vous du communiqué de presse générique pour communiquer au sein de votre commune sur votre action. Informez la presse locale ; TV locale, radio locale, journal local. Ajoutez-y votre action/événement/interpellation faite aux candidat.e.s. Le communiqué de presse est téléchargeable sur le site internet de campagne omdm.be/une-autre-commune.

Créer et partager un événement sur les réseaux sociaux

Si votre équipe gère une page facebook au nom de votre équipe, vous pouvez y créer un événement. Veillez à bien indiquer les informations pratiques (lieu, date, heure, inscriptions si nécessaire) ainsi que les informations concernant l'événement : dans quel cadre est-il organisé et quel est l'objectif ? Veillez à écrire un texte explicatif pas trop long et attractif : 4-5 lignes.

Partagez cet événement via votre profil facebook (si vous en avez un) ainsi que sur la page de votre commune. Bien souvent les communes ont une page facebook gérée par une association, un groupe de citoyen.ne.s, la commune ou autre. Exemple : la page facebook pour la commune de Saint-Gilles est « I LOVE Saint-Gilles ». L'événement peut également être partagé sur les pages des associations locales, du centre-culturel, etc.

Information dans le magasin

Sur demande auprès de le/la coordinateur/trice de votre équipe, vous pouvez avoir un flyer avec le visuel de campagne et les informations de votre action/événement. Ce flyer vous permettra de partager votre action au sein de votre magasin/entourage/équipe. Pensez à faire la demande au moins 1 mois et demi avant l'action.

Un mois avant l'événement, invitez les clients à votre événement, parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à distribuer le flyer.

Pour toute communication

Veillez à utiliser le logo Oxfam-Magasins du monde, à vous identifier comme étant une équipe Oxfam-Magasins du monde (ex : organisé par l'équipe Oxfam-Magasins du monde d'Ath) et à utiliser le visuel de campagne. Les visuels sont disponibles auprès des coordinateurs/trices.

FICHE OUTIL : SUIVRE LES REVENDICATIONS, LES ENGAGEMENTS APRÈS LES ÉLECTIONS.

Une fois les élections passées, il faut maintenir le contact et continuer notre mission auprès des politiques.

A court terme, il est recommandé d'adresser ses félicitations aux nouveaux élus et de se faire connaître auprès d'eux afin d'établir un contact dès leur entrée en fonction. Rencontrer les échevin.e.s en charge de nos thématiques. Selon la commune, la dénomination peut être différente. Bien souvent, on retrouvera l'échevin.e de l'environnement, du développement durable, de la solidarité, du commerce équitable, de l'environnement, etc.

Par exemple, vous pouvez envoyer une carte de vœux personnalisée aux contacts que vous avez pu prendre dans la commune.

A moyen terme, vous pouvez convenir d'un rendez-vous avec les contacts clés de la commune afin d'évaluer où en sont les engagements pris par les candidat.e.s. L'idéal est que ce suivi/évaluation soit relayé dans la presse (voir « comment s'organiser »). L'objectif sera de souligner les points positifs ainsi que de rappeler les engagements pris lors de la période électorale (peut-être pas encore réalisés).

Egalement, la coordination « communes du commerce équitable » (CDCE) assure un soutien quant au suivi des engagements pris par les candidat.e.s et liés aux critères de CDCE. AchACT est aussi un soutien concret quant au suivi des engagements pris par rapport aux vêtements de travail, de sécurité et promotionnels.

FICHE ACTION 1 : SIGNER UNE PÉTITION

RÉSUMÉ

Vous souhaitez changer quelque chose dans votre commune ? Faire circuler **une pétition** au sein de votre commune peut impulser un changement concret et avoir des impacts réels.

En effet, une pétition permet de faire une demande auprès d'un acteur local comme un.e candidat.e ou un.e échevin.e. Egalement, elle permet de sensibiliser les citoyen.ne.s par divers canaux ; réseaux sociaux, mailing, évènement, contact direct en magasin, lors d'un marché, etc. aux enjeux globaux.

Un exemple de pétition où vous pouvez y insérer la revendication de votre choix se trouve en annexe de cette fiche.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

La pétition :

- Accrochez la pétition sur un tableau avec un stylo pendu à côté. Parfois, il n'y a pas de surface pratique pour écrire ou signer la pétition ou un signataire potentiel n'aura pas de stylo.
- Gardez la feuille propre et sans plis. Votre pétition aura l'air moins professionnelle si elle est sale et froissée.

Un formulaire pour récolter les signatures. Mettez le titre de la pétition en haut. Ensuite, créez un tableau à l'aide du programme word. Veillez à inclure, au moins, les cases suivantes pour donner une certaine légitimité aux résultats de la pétition : nom, et prénom, code postal et signature. Le code postal permet d'insister sur la démarche des citoyen.ne.s de la commune.

Pensez à avoir plusieurs formulaires pour récolter les signatures.

DÉROULEMENT POUR PARTAGER ET FAIRE SIGNER LA PÉTITION

Etape 1 : S'accorder sur la demande

Le sujet qui nous intéresse est **le commerce équitable et/ou le commerce socialement responsable**. Il est donc important de se renseigner sur ces thématiques – voir pétition proposée. Ensuite choisissez votre demande parmi les revendications proposées dans le mémorandum (cf. introduction du kit action).

La pétition proposée est constituée comme suit ; un bref résumé de la cause suivi de la demande que vous avez choisi de faire auprès d'un acteur local. Ensuite, la cause est décrite de manière plus détaillée tout en restant simple et facile à lire. La pétition proposée est téléchargeable sur le site internet de la campagne omdm.be/une-autre-commune

THEME

La consommation responsable

PUBLIC

Tout public

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Au moins une équipe de 3 bénévoles

OBJECTIFS

- Porter une revendication auprès d'un acteur local (candidat.e, échevin.e en fonction, etc.).
- Sensibiliser les citoyen.ne.s aux changements que peut apporter une commune.

Etape 2 : Accordez-vous sur le destinataire de la pétition, le nombre de signatures à atteindre et les délais.

- Un.e échevin.ne actuel.le ? un.e candidat.e ? Vérifiez sur le site de la commune pour vous assurer de diriger la pétition vers la personne ou la représentation/le bureau approprié.e.
 - L'objectif doit être ambitieux mais cohérent → afin que la pétition ait son poids, ayez au moins un objectif de 100 signatures.
 - Une pétition doit avoir une date de fin. Prévoyez au moins 1 mois pour compléter les signatures.
- N'oubliez pas de noter sur votre pétition à qui celle-ci est adressée.
- N'oubliez pas d'indiquer dans le bas de la pétition qui a est à l'origine. Par exemple l'équipe de bénévoles Oxfam Magasins du monde d'Ath.

Etape 3 : Obtenez des signatures.

Créez un formulaire en ligne pour faire signer la pétition en la partageant sur les réseaux sociaux et par mail. Et/ou utilisez le formulaire papier en annexe de cette fiche action ; n'hésitez pas à faire des copies de ce formulaire autant que nécessaire.

Une fois les signatures récoltées, envoyez la pétition avec les signatures au(x) destinataire(s) et le nombre de signature récoltées à votre coordintatrice/teur. Si la pétition a été réalisée sur internet, vous pouvez l'envoyer par mail et/ou l'imprimer et l'envoyer par courrier postal au destinataire.

ACCROCHE :

Le lancement d'une pétition peut se faire à un moment précis – profiter d'un évènement ou d'une date importante (exemple : journée internationale du commerce équitable, marché local de produits locaux, drink d'un.e candidat.e, etc.).

Parlez aux gens en personne. Allez dans des lieux publics où votre public cible aime passer du temps (par exemple au marché, dans un magasin Oxfam, au centre culturel, etc.). Partagez la pétition dans votre bureau, à l'école, dans des groupes sociaux, auprès de votre famille et de votre entourage.

FICHE ACTION 2 : VISITE DE SA COMMUNE

RÉSUMÉ

L'action permet de dresser un diagnostic des défis auxquels sa commune est confrontée, soit de manière générale, soit en se focalisant sur une thématique précise (environnement, mobilité, etc.). La visite de la commune est dans la mesure du possible liée à un thème propre aux enjeux travaillés par Oxfam-Magasins du monde.

L'action permet également de mobiliser les citoyen.ne.s autour de projets innovants de sa commune et de faire valoir ou au contraire, souligner les projets manquants dans la commune.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pointer les projets qui ont portés leurs fruits au sein de sa commune et les manques, en regard de la thématique que l'on veut traiter.

Transformer les citoyen.ne.s en acteur/trice-s relais par rapport aux autorités communales, afin de porter certains points à l'agenda politique.

Si la visite se fait avec une personnalité politique communale, avoir un échange sur les projets politiques de cette personne au regard de la thématique choisie.

Passer un moment agréable et convivial à la découverte de son milieu de vie.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Cette activité ne nécessite aucun matériel particulier, à part de repérer à l'avance l'itinéraire et les initiatives (ou au contraire les points noirs de la commune) que l'on veut faire découvrir.

S'il s'agit d'une balade à vélo, il est important de s'assurer que tou.te.s les participant.e.s disposent d'un vélo, et si ce n'est pas le cas, avoir une solution pour pouvoir en prêter.

Vous pourriez aussi décider d'organiser cette action sous forme de rallye ou de jeu de piste, ce qui nécessitera de mettre en place une mécanique de jeu et de prévoir le matériel adéquat.

DÉROULEMENT POUR VISITER MA COMMUNE

Temps

Cette activité est possible sur un après-midi. Privilégier les moments où il fait clair, car la balade n'en sera que plus agréable.

TYPE D'ACTIVITE

Visiter sa commune

THEME

Les enjeux de ma commune

PUBLIC

- Les citoyen.ne.s de la commune
- Les autorités communales
- Les candidat.e.s aux élections communales

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

3 à 6 personnes

OBJECTIF PRINCIPAL

- Faire découvrir les projets et les initiatives sur le territoire de ma commune

Cette balade peut aussi être organisée à vélo. Ne pas hésiter à faire appel au GRACQ qui pourra vous conseiller dans l'organisation du tour.

Rôles pour encadrer la visite

3 à 6 personnes sont nécessaires pour encadrer le groupe, en fonction de sa taille.

Il est conseillé de se répartir les rôles comme suit :

- Un.e animateur/trice (qui anime non seulement le groupe, mais interroge le/la candidat.e s'il y en a un.e).
- Un.e rapporteur/trice qui prend note des propositions et des observations.
- Un.e « guide » qui veille à suivre l'itinéraire prévu.

ACCROCHE

Les citoyen.ne.s sont invité.e.s à poser un diagnostic sur leur commune et à proposer des pistes d'actions concrètes sur tel ou tel thème, ceci en dialogue direct avec un.e candidat.e ou un.e élu.e.

Vous pouvez inviter les citoyen.ne.s de passage au magasin, sur les réseaux sociaux, votre entourage et famille, etc.

PISTE MISE EN ACTION

Suite au diagnostic qui aura été posé et le dialogue qui s'est noué avec la personnalité politique, envisager de porter certains points à l'agenda politique, notamment via une pétition (voir fiche action – signer une pétition).

FICHE ACTION 3 : ORGANISER UNE ACTION DE SENSIBILISATION AVEC L'ARBRE DES POSSIBLES

RÉSUMÉ :

Vous voulez sensibiliser le public lors d'un événement ?

Voici une idée facile à mettre en œuvre. Cette idée peut entraîner d'autres, place donc à votre créativité !

Le principe est simple : sur une affiche (A2 ou A1), vous dessinez un grand arbre. Sur chaque feuille, les gens peuvent noter leurs idées pour faire de la commune une commune plus solidaire et plus équitable.

Vous pouvez également décider de créer un vrai arbre en carton (voir plus bas).

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Une grande affiche (vous pouvez récupérer le verso d'une affiche ou bien trouver un support plus rigide en carton)
- Des gros marqueurs de différentes couleurs
- De quoi attacher votre support (papier collant, punaises ou pâte collante) et de quoi coller les feuilles (tube de colle).
- Un bon slogan pour attirer votre public

TYPE D'ACTIVITÉ

Organiser une action de sensibilisation

THÈME

La consommation responsable dans votre commune

PUBLIC

Tout public

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Au moins une équipe de 2 bénévoles

OBJECTIFS

- Rendre visible la campagne dans votre commune
- Sensibiliser les citoyen.ne.s et/ou les candidat.e.s politiques aux changements que peut apporter une commune
- Permettre aux citoyen.ne.s d'exprimer leurs idées pour une commune plus durable

Astuce : vous pouvez remplacer votre arbre des possibles par un **livre d'or** où les gens peuvent écrire leurs idées. Placez votre livre dans un endroit accessible (dans le magasin Oxfam par exemple) avec un bic attaché et un slogan pour inciter les gens à l'utiliser.

DÉROULEMENT



Etape 1 : créez votre arbre. Vous pouvez vous faire aider par un graphiste ou proposer à une école artistique d'en fabriquer (et de le tester). Voir exemple ci-contre (à adapter). Vous pouvez aussi créer un arbre en carton ou sur bois contre-plaqué (cherchez des exemples sur internet en tapant « créer un arbre à souhaits »).

Etape 2 :

Créez vos feuilles. Cherchez de vraies feuilles d'arbre (si vous en avez en bon état) pour tracer et découper vos feuilles sur du carton. Faites différentes formes de feuilles et couleurs.

Etape 3 :

Créez une animation autour de votre arbre en

reprenant des symboles de votre commune (Par exemple : une photo de l'hôtel de ville ou d'un monument connu).

ACCROCHE :

L'animation peut être « autoportée » (pas besoin d'un animateur-trice, le slogan suffit à expliquer ce que les gens doivent faire) ou animée. Trouvez une manière d'interpeller votre public : tendez-leur une feuille et un marqueur en leur disant « venez nous aider à *faire pousser des idées pour une autre commune* » « *Quelles idées voulez-vous faire pousser dans votre commune ?* » « *Quels projets êtes-vous prêt.e.s à cueillir ou à cultiver dans votre commune ?* (Ou un autre slogan). Vous pouvez également vous servir de l'affiche de la campagne avec le slogan « Une autre commune est possible ».

Profitez-en pour faire une **dégustation de certains produits** en marge de votre animation. Ex : chocolat, jus de fruit, bière, biscuits No Pilifs... Quelques douceurs attirent toujours le public ! Veillez à vous être informé.e.s sur le produit : le partenaire et son projet, l'origine, etc.

Points d'attention :

- Veillez à filtrer les messages pour ne pas laisser des blagues de mauvais goût sur votre affiche.
- Faites plusieurs exemplaires de votre arbre si vous organisez votre action dans un lieu avec beaucoup de passage.
- Proposez à d'autres associations de collaborer : on pourrait imaginer que différents arbres des possibles soient remis à la commune par différentes associations (associations écologiques, droits des femmes, mobilité, accueil des migrant.e.s...).
- Faites une photo de votre arbre et publiez-la sur votre page Facebook en invitant vos amis à venir compléter l'arbre (voir fiche réseaux sociaux).
- Invitez la presse à votre événement (voir fiche XX).
- Pour des trucs et astuces pour organiser un stand de sensibilisation, téléchargez ou commandez l'outil Stand up ! sur www.outilsoxfam.be

FICHE ACTION 4 : RÊVER COLLECTIVEMENT NOTRE COMMUNE IDÉALE

RÉSUMÉ

Cette action permet aux citoyen.ne.s de construire et de s'exprimer collectivement sur leur vision de leur commune idéale.

OBJECTIFS

- Produire une **vision collective** de sa commune idéale (défendre un point de vue, débattre, traduire des propositions en projets, ...)
- Créer des liens entre citoyen.ne.s et associations
- Intégrer les enjeux de demain (énergie, aménagement du territoire, mobilité, biodiversité, déchet, emploi, logement, etc.)
- Partager cette vision et communiquer vers les citoyen.ne.s de la commune.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Le matériel nécessaire à l'action sert à réaliser un support pour exprimer la vision collective produite : une affiche, un plan (2D/3D), une vidéo, etc.

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| • Des vieux magazines | • De la peinture |
| • De la colle | • De la laine |
| • Des ciseaux | • Des grandes feuilles de papier |
| • Du matériel de dessin | • Des feutres |

THEME

Enjeux d'une commune

PUBLIC

- Les citoyen.ne.s de la commune
- Des membres d'associations de la commune

TEMPS

3h

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Au moins une équipe de 3 bénévoles

OBJECTIF PRINCIPAL

- Produire une vision collective de sa commune

DÉROULEMENT

Etape 1 : (avant l'évènement)

- Constituer un groupe : Réunir des bénévoles, citoyen.ne.s, membre d'associations
 - *Remarque* : pour constituer le groupe, voir fiche outil « Créer un groupe »
- Réfléchir aux thématiques incontournables pour aiguiller la réflexion
- Prévoir un temps pour la promotion de l'évènement quelques semaines avant (Affiche, flyers, réseau sociaux, site des associations participantes).

Etape 2 : (déroulé de l'action)

| timing | Quoi | Comment | Qui / Où |
|--------|---|--|-------------|
| 5' | Constituer des groupes de maximum 8 personnes | Veiller à mélanger les participant.e-s. | L'animateur |
| 15' | Introduction | Présenter OMDM, pourquoi on a lancé l'action, le déroulement | L'animateur |

| | | | |
|-----|---|--|----------------------|
| | | de l'activité, la méthode (le rythme) et le résultat attendu | |
| 10' | Se présenter | A table, chacun.e se présente et explique pourquoi il/elle est là (30sec par personne) | Chacun.e |
| 5' | Brainstorming de ce qui existe | Lister toute les initiatives de transition ayant lieu dans la commune | Sur 1 grande feuille |
| 10' | Critiquer la réalité | Lister ce qui manque, les faiblesses | Sur 1 Grande feuille |
| 10' | Brainstorming pour trouver l'idée du siècle : faire de votre commune une ville à la pointe en matière de transition | Améliorer des initiatives existantes ou lister de nouvelles idées | Sur 1 grande feuille |
| 5' | Sélectionner vos 4-5 meilleures idées | Par un vote pondéré (3 votes par participant·e·s à distribuer comme ils/elles le souhaitent) | Sur 1 grande feuille |
| 15' | Développer les idées retenues | | Sur 1 grande feuille |
| 45' | Réaliser votre support sur lequel exprimer votre vision collective de votre commune idéale | A l'aide du matériel à disposition, mettre en avant les idées positives que vous avez plébiscitées et compléter avec toutes les initiatives que vous trouvez intéressantes | |
| 30' | Définir comment partager le résultat de votre travail (voir étape 3) | | |

Etape 3 : comment partager le résultat de votre travail. En fonction du résultat de votre travail :

- vous pouvez organiser une exposition dans un/des lieux centraux de la commune (magasin du monde Oxfam, centre culturel, bibliothèque, maison communale, associations, magasins, etc.)
- vous pouvez diffuser le résultat via les réseaux sociaux « voir fiche action – agir sur les réseaux sociaux » .

ACCROCHE

Faites entendre votre voix et vos rêves pour votre commune

REMARQUES

Vous pouvez proposer ce projet à des groupes/classes dans les écoles, académies, associations artistiques, etc.

FICHE ACTION 5 : ORGANISER UNE FOIRE DES POSSIBLES

RÉSUMÉ :

Vous souhaitez changer quelque chose dans votre commune ?

Cette action permet de faire connaître les groupes de citoyens et citoyennes et associations déjà existants et de montrer quels sont leurs projets et en quoi ils peuvent faire renaître le paysage communal.

Une foire des possible pour :

- Collaborer avec les initiatives citoyennes et les associations de la commune qui sont en lien avec nos thématiques. (Commerce équitable, travail décent, souveraineté alimentaire)
- Aborder les enjeux de demain et découvrir les projets associatifs/citoyens liés. Par exemple : projet d'éolienne citoyenne, défense de terre agricole, soutenir la mobilité douce, consommer autrement (local, équitable, zéro déchets, en vrac, etc.), stop aux zonings commerciaux, soutien de projet de logement communautaire, éco quartier, etc...

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Trouver une salle ou un lieu ouvert (besoin de tonnelles dans ce cas) : réserver une salle ou demander les autorisations pour un accès à un espace public.
- Stand interactif de chaque association : Pour des trucs et astuces pour organiser un stand de sensibilisation, téléchargez ou commander l'outil Stand up ! sur www.outilsoxfam.be
- Prévoir des tables, bancs, plus tonnelles si en extérieur...
- Prévoir un lieu d'échange de partage et de débat ouvert ? Bar, salon, mange debout...
- A chaque association de prévoir son matériel d'animation et de signaler ses besoins au groupe porteur.
- Pour l'animation Oxfam-Magasins du monde : voir les animations proposées dans la fiche « Journée internationale du CE » (Expositions, jeux, animations)

TYPE D'ACTIVITÉ

Foire des possibles

THÈME

La consommation responsable

PUBLIC

Tout public

TEMPS

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Un groupe porteur de projet avec trois représentant.e.s d'associations porteuses du projet

OBJECTIFS

- Réunir le monde associatif de la commune et faire connaître leurs projets.
- Permettre la rencontre entre citoyen.ne.s, associations et candidat.e.s.

DÉROULEMENT POUR ORGANISER LA FOIRE DES POSSIBLES :

Etape 1 : état des lieux des associations avec lesquelles collaborer

Lister les associations et groupes citoyens potentiels et les contacter.

Etape 2 : Accordez-vous sur un évènement attractif

- Programmer l'évènement quelques semaines avant les élections.
- Pour que l'évènement soit une réussite, il est primordial de l'associer à une action conviviale et attractive : concert, marché local avec dégustation de produits, pièce de théâtre, débat tournant (voir fiche action 8), etc.
- Il est également important d'avoir un fil rouge et de mettre comme condition incontournable pour chaque association participante de venir avec une animation attractive en proposant un stand interactif (pas de stand de brochures).

Etape 3 : Assurez-vous d'une large participation à l'évènement.

- Prévoir un temps pour la promotion de l'évènement quelques semaines avant l'évènement
 - Affiches, flyers, réseaux sociaux, site des associations participantes
 - Chaque association/groupe participant doit s'engager à communiquer sur l'évènement.
- Inviter les candidat.e.s aux élections et s'assurer de leur présence (au moins un.e représentant.e de chaque parti).

ACCROCHE :

Comment rendre la foire des possibles attractive ?

- La foire des possibles doit idéalement se dérouler dans les semaines précédant les élections
- Profiter d'un évènement ou d'une date importante comme par exemple : la journée internationale du commerce équitable, la semaine du commerce équitable, un marché de produits locaux, etc.
- Il est primordial d'être attractif et de coupler à la foire un concert, une pièce de théâtre en lien avec la thématique de la consommation responsable. Ou encore de l'intégrer à un évènement existant comme un marché de produits locaux, un débat tournant (voir fiche action 8), etc.
 - Voir les animations proposées dans la fiche « Journée internationale du CE » (Expositions, jeux, animations)

Ayez une thématique commune, un fil rouge commun pour toute les associations avec des stands interactifs et attractifs !

FICHE ACTION 6 : ORGANISER UN DÉBAT TOURNANT

RÉSUMÉ

Organiser une soirée d'interpellation citoyenne avec des tables d'une dizaine de personnes et une thématique par table (entre 3-5 tables, 3-5 thématiques, 3-5 candidats qui tournent par table toutes les 20 minutes,

DÉROULEMENT

Etape 1 : Préparation

Réunir des associations¹¹ pour définir les thématiques abordées et les questions posées lors du débat (une à deux réunions). Organiser le déroulement du débat tournant (lieu, date, disposition de la salle, de quoi boire quelque chose, manger(?), ...)

Outil disponible : exemple de lettre d'invitations aux associations (sur le site internet).

Etape 2 : Invitation aux têtes de liste à participer au débat tournant

Sélectionnez un.e candidat.e par parti avec un minimum de 3 parti et un maximum de 5¹² (on n'invite pas des partis antidémocratiques).

Etape 3 : Invitation aux citoyen.ne.s de votre commune à assister au débat tournant

Faire une campagne de publicité pour inviter le public à participer à l'évènement, communiquer vers la presse.

Outil disponible : exemple de lettre d'invitations aux citoyen.ne.s (sur le site internet : omdm.be/une-autre-commune).

Etape 3 : Déroulement du débat tournant

TEMPS 1 : Préparation et briefing sans les candidat.es

| | |
|-------------|--|
| 18h00 | Accueil des participants.tes |
| 18h15-18h30 | Introduction à la soirée, rappel des objectifs, méthodologie |
| 18h30-19h00 | Mise en condition thématique par table |

TEMPS 2 : Interpellation des candidats.tes

| | |
|-------------|-------------------------------------|
| 19h00-19h20 | Accueil des candidats et sandwiches |
| 19h20-19h30 | Introduction avec les candidats |

THEME

Solidarité internationale, consommation responsable, mobilité, commune hospitalière, etc.

PUBLIC

Tout public, candidat.e.s

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Un.e référent.e thématique par table qui anime, un.e rapporteur/trice qui prend note et synthétise, un.e chargé.e du temps

OBJECTIFS

- Porter des revendications auprès d'un.e candidat.e.
- Echanger sur une thématique entre citoyen.ne.s et politiques.

¹¹ Vous pouvez entre autre vous associer avec le CNCD 11.11.11. Il va organiser 6 à 8 apéros politiques dans cette dynamique entre juin et septembre. Les lieux qu'ils envisagent pour leurs actions sont : Arlon, Bruxelles-ville, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Tournai.

¹² Au-delà de 5, il y a trop de thématiques à gérer et c'est trop long.

| | |
|-------------|--|
| 19h30-19h55 | 1er Tour (un candidat par table) |
| 19h55-20h20 | 2er Tour (un candidat par table) |
| 20h20-20h45 | 3er Tour (un candidat par table) |
| 20h45-21h10 | 4er Tour (un candidat par table) |
| 21h10-21h30 | 5er Tour (un candidat par table) |
| 21h30-21h45 | Synthèse ¹³ et verre de clôture |

ACCROCHE

Cette forme de débat est relativement dynamique. Le principe de tables de discussions thématiques (d'une 10^{aine} de personnes) permet beaucoup d'interaction entre les candidat.e.s et les citoyen.ne.s. Chaque participant peut se rôder, comparer les propos et engagements des candidat.e.s sur la thématique qui l'intéresse le plus. C'est intéressant de préparer cet évènement avec d'autres associations pour varier les thématiques.

¹³ Pour la synthèse veiller à une technique qui permette de mettre les engagements et points marquants en avant et d'éviter les répétitions (sinon, cela peut être très pesant pour les participants).

Avoir un gardien du temps qui veille sur l'ensemble des tables et fait tourner les candidats (Durant les apéros politiques organisés à Namur, un animateur avec un gong : cela permet d'avoir un réel regard sur le timing).

FICHE ACTION 7 : AGIR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

RÉSUMÉ

C'est devenu maintenant une habitude : les campagnes électorales se déroulent aussi sur les réseaux sociaux.

Nous vous proposons ici quelques idées, plus ou moins engageantes, pour sensibiliser vos ami.e.s, contacts et concitoyen.ne.s aux enjeux portés par Oxfam-Magasins du monde :

- afficher sur Facebook votre soutien aux propositions d'Oxfam-Magasins du monde ;
- partager les propositions publiées par Oxfam-Magasins du monde sur les réseaux sociaux ;
- appeler vos concitoyen.ne.s à proposer leurs idées ;
- créer et diffuser une pétition en ligne ;
- interpellier directement les candidat.e.s de votre commune.

Selon les cas, ces actions peuvent être menées en équipe ou de manière individuelle.

DÉCORER SA PHOTO DE PROFIL FACEBOOK

Nous avons développé un décor à ajouter à votre photo de profil Facebook afin d'afficher votre soutien à nos propositions. Pour l'utiliser, rendez-vous sur www.omdm.be/decor. Vous pourrez changer de photo si vous le désirez, ajuster le niveau de zoom, et choisir le délai avant le retour à la photo précédente. Cliquez sur « Utiliser en tant que photo de profil » pour valider. N'hésitez pas à partager le lien avec vos contacts Facebook pour diffuser l'action au maximum. Cette photo peut bien sûr être utilisée sur d'autres réseaux sociaux (Twitter, Instagram...).

*Cette action n'est valable que pour les **photos de profils individuelles**. Si vous gérez une page Facebook au nom de votre équipe, veillez à conserver le logo d'Oxfam-Magasins du monde tel quel en photo de profil.*

PARTAGER LES PUBLICATIONS D'OXFAM-MAGASINS DU MONDE

Nous publierons régulièrement sur [la page d'Oxfam-Magasins du monde](#) des visuels, articles, liens en rapport avec la campagne. Partager au maximum nos publications.

*Vous pouvez partager les publications d'Oxfam-Magasins du monde **aussi bien sur votre profil individuel que sur la page Facebook de l'équipe.***

THEME

Enjeux d'une commune

PUBLIC

Tout public, candidat.e.s

NOMBRE DE PERSONNES POUR LA FAIRE VIVRE

Au moins une équipe de 3 bénévoles pour les actions plus engageantes, mais chaque membre peut participer à son échelle

OBJECTIFS

- Sensibiliser les citoyen.ne.s aux changements que peut apporter une commune.
- Porter une revendication auprès d'un acteur local (candidat.e, échevin.e en fonction, etc.).

APPELER VOS CONCITOYEN.NE.S À PROPOSER LEURS IDÉES

Évitez la communication unilatérale ! L'avantage (et le principe) des réseaux sociaux est qu'ils permettent de créer un dialogue avec vos sympathisants. N'hésitez donc pas à les interpeller, à leur demander de donner leurs propositions en commentaires, à stimuler l'interaction. Et surtout soyez attentif à respecter leur avis, en les remerciant simplement, en répondant à leurs questions... Par contre, vous pouvez supprimer directement les commentaires haineux, discriminatoires ou hors sujet.

*Cette action ne s'applique bien sûr qu'à la **page Facebook de l'équipe** (ou tout autre profil collectif) et non aux profils individuels. Il peut créer de l'émulation autour de la page mais nécessite un suivi régulier.*

DIFFUSER UNE PÉTITION EN LIGNE

Comme expliqué dans la fiche-action « Signer une pétition », créer une pétition peut impulser un changement concret et avoir des impacts réels dans votre commune. À côté de la pétition papier que vous diffuserez en magasin, lors d'événements, de stands..., il est intéressant de créer également une pétition en ligne que vous pourrez partager sur les réseaux sociaux. Le site www.change.org par exemple vous permet en quelques clics de publier cette pétition.

*Veillez à créer cette pétition **au nom de votre équipe**. Mais n'hésitez pas à la partager un maximum sur votre profil individuel, sur la page Facebook de l'équipe et partout où vous le pouvez.*

INTERPELLER LES CANDIDAT.E.S DE VOTRE COMMUNE

Comme nous le disions en introduction, les campagnes électorales ont lieu désormais aussi sur les réseaux sociaux. Les candidat.e.s, en particulier, y ont vu une manière de toucher directement les citoyen.ne.s et en ont fait leur terrain de jeu. Vous les verrez d'ailleurs de plus en plus actifs au fur et à mesure que les élections approchent, et de plus en plus ouverts au dialogue. Ce sera donc le moment de les interpeller directement. Cela nécessite de :

1. Identifier les candidat.e.s de votre commune présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...).
2. Privilégier les commentaires à leurs publications (sur Facebook et Instagram) et les réponses à leurs posts (sur Twitter). Vous y gagnerez en visibilité et donc en chances de réponse.
3. Être positif. Ne vous contentez pas de contester, mais proposez des initiatives concrètes. À l'aide de liens s'il le faut.
4. Rester polis et courtois dans vos commentaires.
5. Rester mesuré : il peut être utile de rappeler votre message de temps en temps, mais évitez de noyer les candidats sous les interpellations, surtout s'ils ont pris la peine de répondre.
6. Mobiliser votre équipe. Les interpellations provenant de personnes différentes et variées auront plus de poids.

*Ce type d'action est très engageante et nécessite de vous « exposer ». Si vous êtes administrateur/-trice d'une page Facebook, vous pouvez interpeller **au nom de l'équipe**. Cependant, une interpellation de plusieurs citoyens et citoyennes « ordinaires », donc **de profils individuels**, aura plus d'impact.*

MATÉRIEL DE CAMPAGNE « UNE AUTRE COMMUNE EST POSSIBLE

| Nom de l'outil / Format | Contenu | Code Navision |
|---|---|---|
| Affiche « une autre commune est possible » (A2) | Visuels de campagne | Sont envoyés en magasin et possibilité d'en commander via la plateforme des outils www.outilsoxfam.be et au service clientèle Code : 81611 |
| Dépliant (A5) | Résumé de la campagne | Possibilité d'en commander au service clientèle ainsi que sur la plateforme des outils www.outilsoxfam.be Code : 81610 |
| Dossier de campagne (24 pages) | Articles de fond sur la thématique de la campagne. | Possibilité d'en commander au service clientèle ainsi que sur la plateforme des outils www.outilsoxfam.be Code : 81612 |
| Kit action | Ensemble des informations de campagne : comprendre, agir et s'organiser | À télécharger sur le site internet de campagne ou à commander auprès de votre coordinateur/trice |

Le site internet de la campagne reprend également toutes les informations, outils et fiches concernant la campagne « une autre commune est possible » : www.omdm.be/une-autre-commune